

FORUM

Les invités de L'Agefi

Vers un FCPI qui s'appuie sur le « Grand Emprunt »

Le financement de l'innovation à travers une création de ce type serait le moyen de répondre à des ambitions de croissance économique pérenne.

La France est devenue particulièrement attractive pour les entreprises innovantes à la faveur des politiques menées au cours des dix dernières années. L'effort d'investissement public est très satisfaisant lorsqu'on le compare à celui d'autres puissances industrielles. Là où le bât blesse encore, c'est en matière d'investissement privé et industriel en recherche et développement.

De multiples actions ont été entreprises en vue d'encourager l'investissement privé dans les entreprises innovantes. Du point de vue d'entrepreneurs en biotechnologies, l'émergence des fonds communs de placement pour l'innovation (FCPI) à la fin des années 90 a permis d'étendre l'offre de financement privé. Pour rappel, les FCPI offrent un avantage fiscal immédiat au particulier qui souscrit (25 % de son investissement avec un plafond), en contrepartie d'un engagement de conservation de huit ans et que le fonds soit investi à 60 % dans des sociétés labellisées innovantes (Oséo, ex-Anvar). La collecte des FCPI est très satisfaisante en période de stabilité économique (928 millions d'euros en 2007 et 1,13 milliard en 2008, avec les abattements ISF mis en place par la loi Tepa). Mais l'utilisation des fonds ne correspond pas toujours au projet initial : de nombreux gérants n'investissent que faiblement dans le non-coté et sur de vrais risques d'innovation, préférant souvent des dossiers de type SSI.

Il nous a semblé un moment qu'une fraction des fonds investis sur l'assurance vie pourrait être utilisée dans les biotechnologies (la collecte 2008, en baisse, représentait un pactole non négligeable de près de 30 milliards d'euros). Mais les acteurs des marchés financiers pensent qu'il est vain d'essayer de convaincre les gérants d'assurance vie de prendre de tels risques. Ces derniers raisonnent pour l'essentiel à douze ou vingt-quatre mois, alors que les entreprises innovantes exigent un engagement de long terme.

Pourquoi ne pas proposer donc une nouvelle approche, inspirée du succès de la collecte des FCPI, et partant du principe que les



André Chamlika, président de France Biotech et fondateur de Collectis, et Marc le Bozec, directeur financier de Collectis

Le reproche essentiel est que les gérants ne sont pas incités à générer d'importantes plus-values

seuls acteurs économiques susceptibles de prendre un risque sur le long terme sont les particuliers, en contrepartie d'un avantage fiscal fort ? Cette idée tient dans la mise en place d'un FCPI labellisé « Grand Emprunt », qui viendrait compléter le dispositif avec avantage fiscal, pour les souscripteurs, de 40 % à 50 % du montant investi en contrepartie d'un engagement de conservation de douze ans. Les gérants auraient l'obligation d'investir à 80 % dans des entreprises cotées ou non ayant un label « Grand Emprunt », c'est-à-dire répondant à l'une des sept priorités retenues en matière d'innovations scientifiques. Le grand avantage serait de disposer de fonds significatifs investis sur une longue période et qui pourraient être abondés au fil du temps au gré de souscriptions successives.

Au-delà, il conviendrait de renforcer le contrôle de l'utilisation de l'argent : un partenariat AMF-Oséo pourrait être

intéressant à ce titre. C'est une chose de labelliser mais c'en est une autre de s'assurer régulièrement et efficacement de la bonne utilisation des fonds collectés auprès du grand public.

Le reproche essentiel formulé à propos des FCPI est que les gérants ne sont pas incités à générer d'importantes plus-values, se souciant ainsi plus de la collecte de fonds et de leur investissement rapide que de la sortie de leurs investissements. Un mécanisme incitatif à leur intention, en contrepartie d'une réduction ajustée des frais de gestion, permettrait de limiter cet effet non souhaité.

Nous disposons en France d'une science de grande qualité soutenue par un Etat jouant son rôle et d'une nouvelle génération d'entrepreneurs qui n'ont rien à envier à leurs homologues européens ou américains. Donnons-nous les moyens de nos ambitions en stimulant l'investissement privé au sein de nos entreprises innovantes, dernier instrument manquant à l'arsenal français pour assurer sa croissance pérenne. ■

Avec la collaboration de Pierrick Bauchet (Innocalp)